Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502016-20260320-D2026_10-DE

Département
d'ILLE ET VILAINE
Arrondissement
de RENNES

Commune
de
Muël
35290

N° **2026 - 10**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

Date de convocation : ***16 mars 2026***

L'an deux mil vingt-six le vingt-mars *à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MUEL proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026 se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Patrick CHENAIS conformément aux articles L.121.10 et L.122.5 du Code des Communes.*

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15
Votants : 15

Etaient présents : CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie, MEANCE Alain, BEDEL Pierrick, CARDINAL Françoise, GILLET Isabelle, LEPRETRE Nathalie, BRIAND Claude, GUILLARD Frédéric, THEBAULT Nicole, JOLIVET Jean-Philippe, DUBOST Marie-laure, DARTOIS Jérôme, GREFFIER Nolwenn, VONE Nina
Madame Anne-Marie MORICE a été élue secrétaire de séance.

Thème : Subventions
Objet : Subvention exceptionnelle école de MUEL (OCCE)

Suite à l'installation du conseil municipal et à l'élection du Maire (voir PV d'élection du Maire et des adjoints) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'école pour une subvention exceptionnelle concernant un voyage scolaire du 18 au 19 juin 2026. Le coût du voyage est de 3990.40 €. L'école, pour réduite le prix du voyage des familles, demande une subvention exceptionnelle de la commune.

Monsieur le Maire explique au conseil que le dossier du voyage scolaire doit être validé avant la fin mars et c'est pour cette raison que cela a été mis à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de verser 1 000 € à l'OCCE (coopérative scolaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la demande de l'école,
- décide de verser à l'école de MUEL (OCCE) une subvention exceptionnelle de 1 000 € dans le cadre du voyage scolaire,

Certifié exécutoire le
Reçu en Préfecture le

Publié ou notifié le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patrick CHENAIS